

MAIRIE DE LE GALLET - 60 360

Tél. Fax : 03 44 13 01 31

commune-legallet@wanadoo.fr

legallet.fr 03 44 13 01 31

M. BOUREUX 06 82 26 46 74

Secrétariat ouvert lundi 8h 12h jeudi 8h 12 h

Permanence assurée le mercredi 18h 20 h



NOTE D'INFORMATIONS-NOVEMBRE 2022

Chères Galletiennes, chers Galletiens,

Tout d'abord, je veux remercier tous ceux qui sont venus le 11 novembre commémorer l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale. Nous étions 22 petits et grands devant le monument aux morts. C'est peu me direz-vous, mais c'est plus que la moyenne des dernières années (hors Covid). Merci aux enfants porte-drapeaux et à Capucine qui a lu le texte préparé en classe. Il me semble que le devoir de mémoire est plus que jamais nécessaire à l'heure où la guerre revient sur le continent européen.

Vous avez probablement entendu aux informations que la ville de Paris va augmenter le taux de la taxe foncière de 50% et que beaucoup de communes ont l'intention également d'augmenter cette taxe.

Sachez qu'il n'est absolument pas dans les intentions du conseil municipal du Gallet d'augmenter le taux. D'autant que la valeur de base va augmenter d'office, puisque suivant à peu près l'inflation. Et comme l'inflation est forte...

Je ne suis pas aujourd'hui en mesure de vous dire si le conseil pourra ou non réduire le taux pour annuler tout ou partie de la hausse des bases. En effet, la commune subit comme tous les ménages l'inflation sur toutes les dépenses : charges de personnel, coûts des matériaux, assurances... et bien sûr coûts de l'énergie ! Il faut attendre le bilan financier de l'année pour pouvoir regarder cela.

Concernant l'énergie, j'ai le plaisir de vous informer que la commune est parvenue à réduire sa consommation électrique en kwh de 25% ! C'est grâce :

- au remplacement des radiateurs de la mairie
- à la pose d'une vraie porte entre la salle et l'atelier dans le local technique municipal
- à l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h

Nous n'avions évidemment pas prédit la guerre en Ukraine, mais nous nous réjouissons d'avoir réalisé ces investissements.

Sur la facture électrique de la commune, cela se traduit par une réduction de plus de 8%. Pour 2023, le gouvernement a confirmé que les petites communes bénéficieront du bouclier tarifaire. Nous aurons donc une hausse de 15%, comme dans nos foyers. Mais nous avons encore une piste d'économie en cours d'étude autour de la VMC de la mairie.

Pour Noël, en accord avec le Comité des Fêtes, j'ai décidé que nous conserverons quelques illuminations, mais elles seront en nombre plus réduit que d'habitude (aux entrées du village, place de la mairie et vitraux de l'église). De plus, elles s'éteindront avec l'éclairage public de minuit à 5h. L'idée est de préserver l'esprit de Noël, tout en se montrant raisonnable dans le contexte énergétique compliqué que traverse le continent. Par contre, nous mettrons en place les figurines et décors en bois ou autres supports et qui ne consomment rien !

Je vous souhaite de bien préparer les fêtes de fin d'année et je serais heureux de retrouver certains d'entre vous à l'arbre le Noël du village, le 11 décembre prochain.

Le Maire
Mathieu BOUREUX

COMMUNE DE LE GALLET
DÉPARTEMENT DE L'OISE

60360



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2022- 19H30

L'an deux mille vingt-deux le neuf novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente sous la Présidence de M. Mathieu BOUREUX Maire.

Étaient présents : M. KAMÉLI Stéphane, Mmes LALOT Isabelle, THÉVENON Annie, JONARD Sylvie, NORTIER Christine, M. BOUSSIFET Arnaud, M. COUPLÉT Nicolas

Étaient absents excusés : M. DEMAZIER Fabien, GOUGE Bernard, Mme DUMAST Céline,

Sur proposition de M. Le Maire, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants « Correspondant incendie et secours », Institution du reversement obligatoire d'une partie du produit de la taxe d'aménagement ».

Les membres présents valident à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2022.

M. Stéphane KAMÉLI est nommé secrétaire de séance.

ORDRE N°01 : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Me Damay Notaire de Crèvecœur Le Grand pour la parcelle ZE 82. Cette parcelle se situant dans la zone U est ainsi concernée par le droit de préemption urbain.

Par ailleurs, M. L'Adjoint précise que la parcelle voisine ZE 83 située également en zone U comprenant une grange est actuellement mis en vente. M. Le Maire précise qu'un écoulement de l'eau s'effectue sur le fond de cette parcelle (trop plein de la mare engendrant une servitude).

M. Le Maire met au vote :

4 voix contre le fait de faire valoir le droit de préemption communal pour les 2 parcelles

3 voix pour préempter la parcelle ZE 83

1 voix contre la préemption de la grange (et non-participation au vote pour la parcelle ZE 82)

Par conséquent, la Commune ne fera pas valoir son droit de préemption communal pour ces parcelles.

ORDRE N°02 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : 1ers résultats des comptages

M. Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée les derniers comptages issus de la Collecte de l'Enquête de Recensement : 70 adresses d'habitation dont 62 résidences principales, 1 fiche de logement non enquêté, 158 bulletins individuels. Ces comptages ne constituent en aucun cas la population totale de la Commune : N'est pas comptabilisée la population comptée à part recensée dans d'autres communes (étudiants en études supérieures soit une estimation de 6 jeunes).

M. Le Maire souligne que l'on constate une diminution de la population (2017 : 174 habitants, 2021 : 180 habitants) ; Il y aura donc une répercussion négative à l'avenir sur le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) attribuée par l'Etat.

ORDRE N°03 : OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2^{ème} Semestre 2022 ET PROJETS 2023

M. Le Maire énumère toutes les opérations 2022 terminées à ce jour : Renforcement de la côte de Le Gallet et gravillonnage, Renouvellement de l'Équipement Informatique, Réfection peintures des portes de l'Église, travaux au local technique

Les prochains temps forts sont :

- A la fin novembre : livraison du micro-tracteur
- 1^{er} trim 2023 : Réfection de la toiture de l'Église

M. Le Maire présente une deuxième proposition financière pour la restauration du maître autel de l'Église St Jacques. Le devis des ateliers JOUBERT s'élevant à 3 000 euros H.T est beaucoup moins détaillé que celui de l'Atelier BADEUIL. L'avis de Mme La conservatrice du patrimoine historique de l'Oise a été sollicité.

L'Assemblée reste d'un avis partagé sur le choix des artisans et CHARGE M. Le Maire de se renseigner auprès des Collectivités qui ont fait appel à ces artisans pour des travaux de restaurations similaires.

M. Le Maire précise que les attributions des subventions seront de plus en plus difficiles à obtenir et qu'il convient de bien définir les priorités communales auprès de nos partenaires financiers.

2 grands projets sont à l'étude avec l'objectif de déposer les demandes de subvention en janvier 2023 :

- * Renforcement et aménagement de la Rue du Pressoir et Rue de la Sablonnière
- * Aménagement d'un terrain de jeux pour des 2-8 ans sur la place de l'Église et pose de buts multisports derrière la mairie

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une lettre a été adressée à tous les propriétaires des parcelles concernés par le bornage effectué en 2014. Il est rappelé que l'empiètement sur la voirie devra être toujours respecté et qu'une vérification de la présence des bornes sera effectuée par des élus ; La date du samedi 14 janvier 2023 est fixée.

Pour le projet de plantation de haies, une commission va être constituée (membres du Conseil et chasseurs de la Commune)

ORDRE N°04 BILAN DES ACTIVITÉS (cartes, opération Lü) ET INFORMATIONS SUR DES ÉVÉNEMENTS COMMUNAUX

Vu le succès des opérations « Lü » et « cartes Cultura »,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

DE RENOUVELER ces opérations pour 2023.

M. Le Maire précise que l'installation des illuminations de Noël est prévue le 3 décembre, l'arbre de Noël le 11 décembre, les vœux le 14 janvier 2023.

Il est décidé d'organiser un goûter « chandeleur » le samedi 04 février 2023 (16 heures) pour les seniors.

ORDRE N°05 SUIVI DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES 2021 2022 ET BILAN

Face à la crise énergétique, M. Le Maire présente une étude comparative des consommations de la Mairie sur 2021/2022. Tous les points de livraison (2 éclairages publics, le local technique, la mairie, l'église) ont été analysés. Le cumul tout branchement confondu fait apparaître une baisse de 25,51% en Kwh et une baisse de 8,74% du montant des factures sur la période septembre 2021/2022.

Cette baisse s'explique par :

- La pose d'une nouvelle porte au local technique
- La pose de nouveaux radiateurs à la mairie (secrétariat et salle communale)
- L'arrêt de l'éclairage public la nuit

Monsieur Le Marie fait la remarque que pour la mairie les mois d'hiver restent encore coûteux et soupçonne la VMC ancienne génération. Un gain non négligeable est à espérer en changeant cette VMC.

ORDRE N°06 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS SE60 2021

Vu l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du rapport d'activités du syndicat d'énergie de -l'exercice 2021 présenté par M. Le Maire.

ORDRE N°07 DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

M. Le Maire relate le décret N°2022-1091 du 29 juillet 2022 qui précise les modalités de création et d'exercice de la nouvelle fonction de correspondant incendie et secours. Les principales missions du correspondant, exercées sous l'autorité du Maire, sont l'information et la sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal, la mise en place et la révision du plan communal de sauvegarde. La désignation d'un correspondant parmi les membres du Conseil Municipal s'effectuera par arrêté municipal.

M. Boussifet Arnaud est désigné correspondant incendie et secours.

ORDRE N°08 INSTITUTION DU REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE

M. Le Maire expose les dispositions de l'article 109 de la Loi de Finance n°2021 1900 du 30/12/2021 pour 2022 rendant obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 le reversement total ou partiel du produit de la taxe d'aménagement.

Ce reversement est réalisé à la communauté de communes de l'Oise Picarde dont la commune est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, des compétences de la communauté de communes dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et du conseil communautaire, en se fondant sur une évaluation des charges assumées sur le territoire communal par la communauté de communes de l'Oise Picarde, et sur le produit de taxe d'aménagement perçu par la commune,

Vu les articles L331-1 et L331-2 du code de l'urbanisme,

Vu l'article 109 de la loi de finances n°2021-1900 du 30/12/2021 pour 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE D'INSTITUER à compter du premier janvier 2022 un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement conformément à l'article 109 de la loi de finances, selon les modalités suivantes :

10% du produit de la taxe d'aménagement de la commune seront reversés à la communauté de communes de l'Oise Picarde ;

PRÉCISE que ce pourcentage s'appliquera tant qu'il ne sera pas rapporté. Cette recette d'investissement permettra la réalisation de prises fibres supplémentaires FTTH nécessaires sur le territoire des communes concernées par ce reversement. Ce taux sera susceptible d'évoluer en fonction du transfert de compétences des communes vers la communauté de communes de l'Oise Picarde ;

AUTORISE M. Le Maire à notifier cette délibération au président de la communauté de communes de l'Oise Picarde, et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Maire présente le dispositif FR-ALERT mis en place récemment par les services d'Etat (Les opérateurs sont relais pour diffuser une alerte à la population). Il évoque par ailleurs, la lettre d'information de Mme La Préfète du 18 octobre qui est un rappel des procédures plan ORSEC.

Suite aux derniers incidents climatiques (sécheresse, tornade...), M. Le Maire appelle les membres à réfléchir sur des actions à mener (concept de résilience).

M. Le Maire présente le Webinaire du 29 septembre dernier mené par la Préfecture sur les acteurs de la sécurité sanitaire de l'eau potable et le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine réalisé par l'ARS. Il conclut que l'eau d'alimentation de la Commune de LE GALLET est de bonne qualité et conforme aux exigences de qualité en vigueur.

M. Le Maire relate l'application mobile LOCALITI : Toutes collectivités clientes comme LE GALLET ayant un site internet Neopse en ligne peuvent dès à présent utiliser l'application mobile Localiti ! Cette application permet de valoriser le site internet de la Commune et mieux communiquer les informations, les alertes.

M. Le Maire invite les membres du Conseil à réfléchir pour donner un nom au local technique (grange Rue du Pressoir).

M. Le Maire évoque l'invitation aux rencontres « élus et territoires en transitions » qui aura lieu le 6 décembre à ST GERMER DE FLY.

Mme NORTIER et Mme JONARD informent l'Assemblée qu'un inventaire de l'équipement de la salle a été effectué. Elles présenteront lors de la prochaine réunion conseil une estimation financière pour l'achat de la vaisselle et équipement manquants.

Il est évoqué la plainte déposée en gendarmerie pour les dépôts sauvages.

La séance est levée à 22 h 50.

PROCHAINS TEMPS FORTS DU CENTRE SOCIAL RURAL DE FROISSY CREVECOEUR :

Spectacle Canapé :

Votre Centre Social Rural de Froissy-Crèvecœur vous invite à participer à notre prochain spectacle canapé du **Samedi 19 Novembre à la salle des fêtes de Corneilles.**

Axél Collion Chombart vous présente sa conférence gesticulée sur la **Grossophobie!**

C'est quoi une conférence gesticulée?

Une conférence gesticulée est une forme de spectacle qui mêle le théâtre et la conférence. Elle se caractérise par l'association d'expériences vécues par le "conférencier-gesticulant" (savoir chaud) et des connaissances théoriques, universitaires (savoir froid), avec souvent de l'humour et de l'autodérision.

Axél vous embarque dans son récit de vie sur la Grossophobie de manière humoristique et théâtrale.

N'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez participer à ce spectacle:

Fanny Sénéchal: **03.44.80.81.58**

email: csr.famille.senechal@gmail.com

Repas de Noël des Seniors sur le thème du cinéma:

le jeudi 01 décembre à 12H00 sur la commune d'Oroër rendez-vous à 12H00. Inscription obligatoire et payante à partir de 28€ avant le 10 novembre

Fanny Sénéchal: **03.44.80.81.58**

email: csr.famille.senechal@gmail.com

« La pratique du bonheur » :

dès le mois de novembre 2022

Cet atelier est composé de 8 séances et il est animé par Mr William Herremy, Thérapeute & Relaxologue.

Au travers des 8 séances William vous donnera les clés pour mieux appréhender "la vie" (malgré les soucis du quotidien), vous permettre de vous ressourcer et de vous épanouir grâce à la psychologie positive.

Date des séances :

Les mercredis de 10H00 à 12H00 dans la salle des fêtes de Corneilles les 23 et 30 novembre, 07 et 14 décembre 2022 ainsi que 04-11 et 18 janvier 2023 et le 01 février 2023.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 17 novembre auprès de Fanny Sénéchal au 03.44.80.81.58 ou par email : csr.famille.senechal@gmail.com

Le Yoga du rire :

Le **Yoga de rire** 😄 est un concept unique où chacun peut rire sans raison, sans recours aux blagues et même sans avoir de sens de l'humour.

Le **RIRE** est **BON** pour la **SANTÉ** mentale et physique!

C'est prouvé et ça marche 👍

Venez découvrir ce nouvel atelier au Centre social les lundis 07 novembre et 5 décembre de 14H00 à 15H00.

Participation au chapeau sur place et pré-inscription auprès de Fanny Sénéchal: **03.44.80.81.58** ou par mail: csr.famille.senechal@gmail.com



oise
LE DÉPARTEMENT

EN COULISSES

Les dessous d'un musée

SC

SAISON CULTURELLE 2023

EXPOSITION

9 nov. 2022 >

6 fév. 2023

au MUDO - Musée de l'Oise

ENTRÉE GRATUITE

MUDO - Musée de l'Oise



MUDO



Mystère au Grand Hôtel

une enquête pour marionnettes

MERCREDI 23 NOVEMBRE à 18h30



Centre Culturel J. Verne
BRETEUIL (60)

Mystère au Grand Hôtel
Théâtre et marionnettes muppet.

L'affaire :

Un drame a eu lieu au laboratoire de Bakerville. Le regretté professeur Oliver travaillait sur une formule confidentielle. Le coupable a trouvé refuge au Grand Hôtel. L'établissement prestigieux va devenir le théâtre d'une étrange affaire. Qui dissimule son identité ? Qui court un grand danger ? Qui sera la prochaine victime ?
Le spectateur, témoin du mystère, devra résoudre l'enquête.

Témoignage :

« Une comédie policière où la musique, la vidéo et les changements de rôles empruntent à Sherlock Holmes autant qu'à Roger Rabbit ou Colombo. »

Jeu et régie Sophia Shaikh et Lionel Bouilhac

Dramaturgie Lucie Dessiaumes

Regard complice Matthieu Bassahon

Animation Claire Jany

Conseillers artistiques Adrian Giovinatti et Stéphane Vonthron

Eric Opdebeek

Coordinateur culturel | Centre culturel Jules Verne

centre.julesvernie@mairie-breteuil.fr

0344809025 Place du jeu de Paume

60120 Breteuil

AGENDA NOVEMBRE

Pour nous rencontrer

Nos locaux :

- 1, rue Albert 1er— 60220 FORMERIE
- 4B, rue de Rouen— 60 210 GRANDVILLIERS

Ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00 sauf le mardi après-midi

Nos permanences à :

- Crèvecoeur le Grand — 24, rue du Presbytère (Crépicoeurium)
 - Mardi 8 novembre de 9h00 à 12h00**
 - Lundi 21 novembre de 14h00 à 16h30**
 - Mardi 29 novembre de 9h00 à 12h00**
- Songeons — 24, rue du Maréchal de Boufflers (Mairie)
 - Jeudi 3 novembre de 14h00 à 16h30**
 - Vendredi 18 novembre de 14h00 à 16h30**
 - Jeudi 24 novembre de 14h00 à 16h30**
- Marseille en Beauvaisis — 79, rue du Général Leclerc (Mairie)
 - Lundi 7 novembre de 14h00 à 16h30**
- Saint Omer en Chaussée — place Michel et François Pelletier (Mairie)
 - Lundi 14 novembre de 14h00 à 16h30**

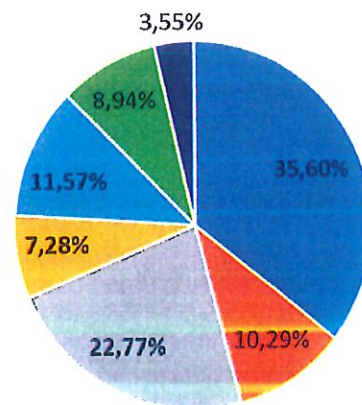
Pour découvrir nos objectifs et notre fonctionnement, nos informations collectives (uniquement sur inscription) :

- 1, rue Albert 1er— 60220 FORMERIE
 - Vendredi 18 novembre à 9h30**
- 4B, rue de Rouen— 60 210 GRANDVILLIERS
 - Mardi 8 novembre à 14h00**

ACTIVITES 2022 AU 30 SEPTEMBRE

47 268 heures

Répartition des heures



- Agent entretien/nettoyage (Particulier)
- Agent entretien espaces verts (Particulier)
- Agent entretien/nettoyage locaux (Entreprise/collectivité)
- Animateur ou accompagnateur péri-scolaire
- Agent restauration collective
- Agent d'entretien voirie/espaces verts (collectivité)
- Autres

Réinsertion depuis janvier 2022

1-Durable (CDI - CDD + 6 mois - Intégration fonction publique)	7
2-Transition (CDD - 6 mois - Contrat aidé)	10
3-Positive (Formation - Retraite - Autre SIAE)	5
Dynamique (1+2+3)	22
Autre	21
TOTAL	43

Bien informé = bien logé :
consultez l'ADIL 60

L'ADIL 60 est l'Agence Départementale d'Information sur le Logement. C'est une association présidée par le Conseil Départemental et conventionnée avec le Ministère du Logement

Elle renseigne et conseille gratuitement sur les sujets suivants :

- Rapports locatifs
- Accession à la propriété
- Conseils sur les prêts et plans de financement
- Copropriété
- Fiscalité du logement
- Simulations fiscales
- Contrats de vente, de construction, de travaux...
- Prévention des impayés et des expulsions
- Lutte contre l'habitat indigne
- Amélioration de l'habitat
- Conseil sur les travaux d'amélioration thermique et sur les aides
- ...

L'ADIL tient des permanences de proximité dans tout le département.

Il est possible de prendre rendez-vous sur le site internet de l'ADIL



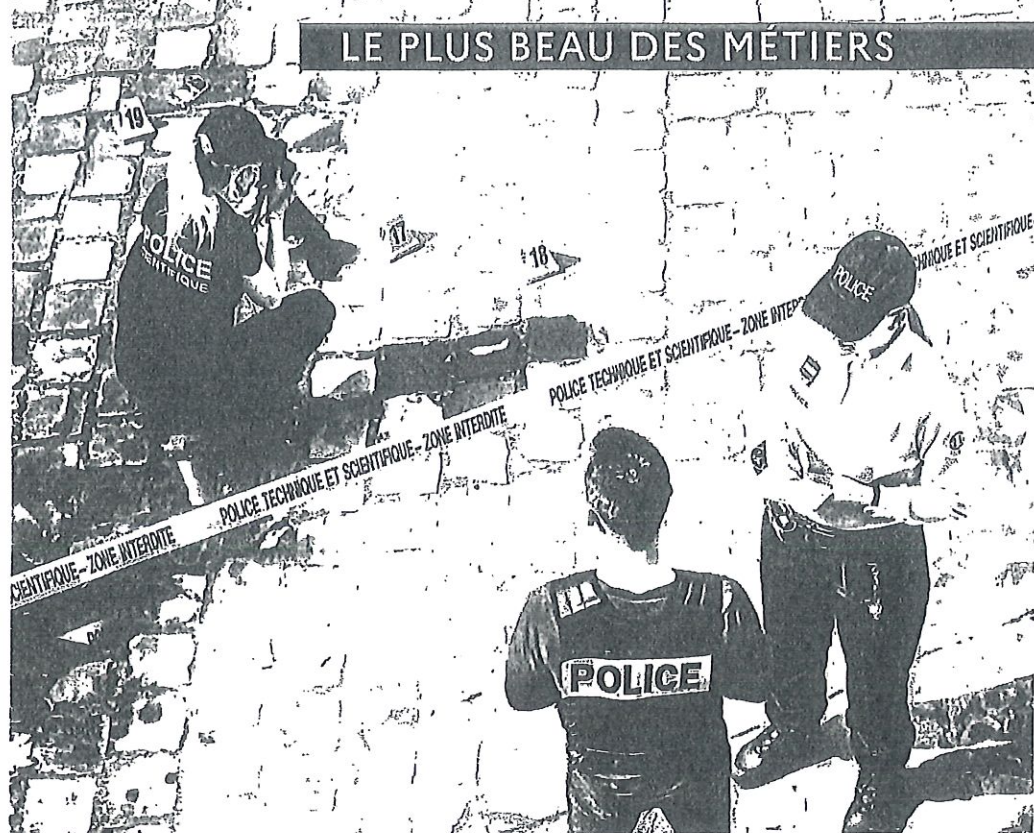
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉVENIR / ENQUÊTER / INTERVENIR

PROTÉGER

LE PLUS BEAU DES MÉTIERS



RECRUTEMENT POLICIER ADJOINT
AFFECTATION **ZONE NORD**

départements : 02-59-60-62-80

Clôture des inscriptions le 16 décembre 2022



Renseignements au 03.20.62.49.59

devenir
policier
.fr

Les écoGESTES pour un hiver en toute sobriété

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS LE LOGEMENT



67%
Chauffage

17%
Électricité
spécifique
(électroménager
et multimédia)

11%
Eau chaude
sanitaire

5%
Cuisson

RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉCOGESTES

Des actions à moindre coûts qui permettent des **gains rapides**
*gains estimés pour une maison-type de 100 m², habitée par une famille de 4 personnes
dont la facture énergétique annuelle est de 1900€.



Régler correctement la température intérieure, voire **baisser le chauffage** de 1°C, pour économiser 7% d'énergie.



70-90 €/an



Éteindre la lumière en quittant une pièce et enlever les lumières non essentielles.



10-20 €/an



Vérifier le frigo, ne pas y mettre de plats chauds, le dégivrer, nettoyer la grille arrière et vérifier la température régulièrement.



10-30 €/an



Réduire l'utilisation d'**eau chaude sanitaire** et programmer la température du ballon entre 55 et 60°C.



15-30 €/an



Couvrir casseroles et poêles, couper plaques et four avant la fin de cuisson et décongeler les aliments à l'avance.



15-30 €/an



Éteindre les veilles dès que possible pour réduire de 10% la consommation électrique.



10-50 €/an



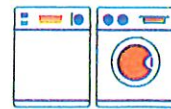
Les écoGESTES sont très importants, surtout si on s'y met tous. Et pour **décupler leur efficacité**, c'est mieux de les appliquer à des horaires précis !

LES ÉCOGESTES POUR «SOULAGER» LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE



La consommation électrique est la plus importante entre 8h et 13h puis entre 18h et 20h. Par **solidarité nationale**, pour soulager le réseau électrique, il est recommandé de décaler, si possible, certains usages consommateurs et limités dans le temps.

De 20:00 à 8:00 :



Faire fonctionner les équipements de lavage, en privilégiant les programmes «éco» ou basse température



Produire l'eau chaude sanitaire



Recharger les véhicules électriques

aussi de 14:00 à 18:00

Le **compteur Linky** collecte des données de consommations électrique. Il existe des **applications smartphone** pour optimiser votre consommation.



> 20 €/an



> 20 €/an

Si on éteignait tous nos appareils en veille, on pourrait éviter la production d'une centrale nucléaire.

Wahou ! Et toi, tu ne voudrais pas mettre un pull ? Ca te coûtera moins cher en chauffage !



Pour aller plus loin :

rendez-vous sur le site monecowatt.fr

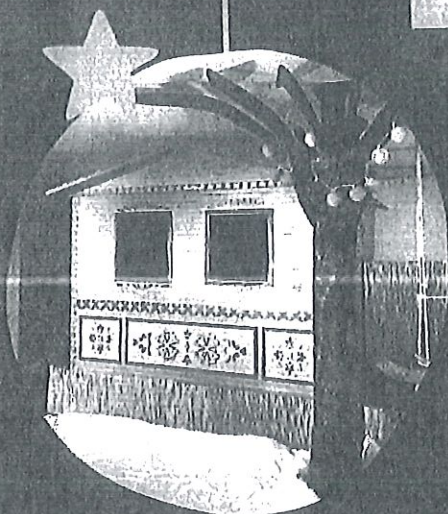


Réalisation : SE60,



SPECTACLE DE NOËL

GOÛTER OFFERT



PETITE FILLE DE L'HIVER

Découvrez un magnifique
spectacle tout public avec des
marionnettes à taille humaine !

PLACES LIMITÉES

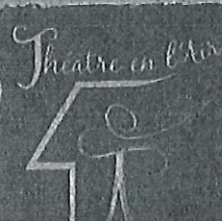
Infos et billetterie sur
www.theatreenlair.fr
ou via ce QR - Code



Adultes : 10€

Enfants : 5€

Adhérents : 5€



LUNDI 19 DÉCEMBRE À 17H30

AU THÉÂTRE EN L'AIR À 10MIN DE BEAUVAIS

03 44 79 17 02 diffusion.theatreenlair@orange.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

4191-SD
(06-2021)



FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE LE GALLET

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR ⁽¹⁾ *la sécheresse.*

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

À Le Gallet

Le 12 octobre 2022

Le Maire,



Le Maire
Mathieu BOUREUX

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.

L'Étudiant

SAMEDI 10 DÉCEMBRE

PARIS - ESPACE CHAMPERRET

SALON CONCOURS
ET PRÉPAS

SALON NUMÉRIQUE
ET INFORMATIQUE

SALON
SANTÉ, SOCIAL,
PARAPHYSIOTHERAPIE
ET SPORTS

SALON
JEUX VIDÉO
ET CINÉMA
D'ANIMATION

JE M'INSCRIS ET PRÉPARE
MA VISITE SUR LETUDIANT.FR
INSCRIPTION GRATUITE OBLIGATOIRE



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Région
Île-de-France

France
Universités

Paris
Musique

Dans le cadre du
SALON EUROPÉEN
de l'ÉDUCATION

L'Étudiant

SALON DE L'ÉTUDIANT

25, 26 ET 27 NOVEMBRE

PARIS
PORTE DE VERSAILLES

JE M'INSCRIS ET PRÉPARE
MA VISITE SUR LETUDIANT.FR
INSCRIPTION GRATUITE OBLIGATOIRE



Sous le
haut patronage du

GOUVERNEMENT

Région
Île-de-France

France
Universités

MUF

SERVICE
CIVIQUE

Paris
Musique

france

Festival de l'arbre et des chemins ruraux

DU 29 OCTOBRE

AU 26 MARS 2023

**Des centaines
d'activités
près de chez vous**



**Plan
arbres**

HAUTS-DE-FRANCE

Tout le programme sur :
festivaldelarbre.hautsdefrance.fr

